

Point de vue - Laïcité : le faux débat du fait religieux en entreprise

Author : Rédaction RC

Categories : [En Une](#), [Points non négociables](#)

Date : 13 septembre 2016



Le Code du travail encadre déjà de manière satisfaisante le fait religieux en entreprise. En appeler à la laïcité en entreprise est une aberration. C'est ce qu'expose un article du journal libéral Contrepoint.

À l'occasion d'une interview au *Figaro Magazine* en date du 27 août 2016, Nicolas Sarkozy a proposé d'étendre l'interdiction du voile musulman jusque dans les entreprises privées. Cette énième déclaration illustre la tentation tenace de bannir le fait religieux de l'entreprise et la crispation entourant cette question. Serpent de mer des crispations identitaires, comme ont pu l'illustrer certains débats consécutifs à la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue et à la sécurisation des parcours professionnels, familièrement appelée [loi Travail](#) ou loi El Khomri.

En effet, certains ont pu s'émouvoir de lire dans [le rapport Badinter](#), puis dans [le projet de loi Travail](#) que le salarié était libre de manifester ses convictions en entreprise, y compris religieuses, y voyant là un danger pour la laïcité et le bon fonctionnement des entreprises.

Un problème de définition : liberté religieuse et laïcité en

entreprise.

La première chose à faire, quand on souhaite aboutir à une meilleure compréhension d'un problème, est de commencer à se mettre d'accord sur le sens des mots utilisés.

La **liberté religieuse** ne se borne pas à la seule liberté de croire ou de ne pas croire. Elle implique nécessairement une certaine extériorisation des convictions, qu'il s'agisse de l'exercice d'un culte ou de l'expression individuelle de ses convictions. Si un lecteur s'émeut de ce qu'il vient de lire, qu'il pense donc à la liberté politique : elle ne se borne pas à la simple liberté de penser mais implique la possibilité *d'exprimer* ses opinions politiques, y compris en public, de se réunir avec des personnes partageant les mêmes convictions politiques et éventuellement d'afficher des signes de ralliement politique, qu'il s'agisse de drapeaux, de pin's, de symboles...

La **laïcité** est une caractéristique des institutions politiques sécularisées. Les institutions politiques laïques sont indépendantes des institutions religieuses et neutres vis-à-vis du fait religieux en lui-même (ce qui permet de distinguer la laïcité de l'athéisme). Principe d'indifférence de l'État, la laïcité est également la garantie que l'État assure la liberté de culte¹. La laïcité a donc un champ d'application limité : elle concerne l'État et, plus généralement, toute personne chargée d'une mission de service public.

[Lire la suite](#)

Et pour aller plus loin, le [dossier](#) de l'IEPM